



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce **16 janvier 2023** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault
Siège #2 - Gilles Arbour
Siège #3 - Mélanie Laberge
Siège #4 - Yanick Langlais
Siège #5 - Serge Forest
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert. Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

001-2023-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance ordinaire du 19 décembre 2022

4 - PÉRIODES DE QUESTIONS

5 - RAPPORT DES COMITÉS

6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

6.1 - Mandater Catherine Haulard pour faire un appel d'offres pour les bacs à compost

6.2 - Mandater Catherine Haulard pour faire un appel d'offres par secteur pour faire le déneigement

6.3 - CLIC SÉCUR – Revenu Québec

7 - URBANISME

7.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

8 - LOISIRS

- 8.1** - Fête Nationale - Contrat de spectacle 2023
- 8.2** - Inscription aux JPS - Municipalité - CREVALE
- 8.3** - Entente avec le Camp De-La-Salle
- 9** - COMMUNICATION
- 10** - CULTURE
- 11** - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 12** - SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 13** - TRAVAUX PUBLICS
 - 13.1** - Entretien et réparation du camion de déneigement international 6 roues
- 14** - PROJETS SPÉCIAUX
- 15** - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES
 - 15.1** - Contrat de déneigement temporaire à l'entreprise 9014-82222 Québec inc.- Ferme Guy Rivest
- 16** - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS
- 17** - RÈGLEMENT
 - 17.1** - Écocentre - Adoption du règlement final 435-2022 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare de manière à créer une nouvelle affectation résidentielle et récréative (R+R) 2 et d'y associer des activités compatibles
 - 17.2** - Écocentre - Adoption du règlement final de concordance 436-2022 modifiant le règlement de régie interne de manière à autoriser les usages centre de calorisation (écocentre) faisant partie du groupe d'usage « usage d'utilité publique moyenne » au sein des nouvelles zones paysagères agricoles « PA-6 » et « PA-7 », ainsi que les usages correspondant aux ateliers mécaniques, par l'entremise d'un règlement sur les usages conditionnels, au sein des nouvelles zones paysagères agricoles « PA-6 » et « PA-7 »
- 18** - TRÉSORERIES
 - 18.1** - Dépôt de la liste d'approbation des dépenses
 - 18.2** - Dépôt de la liste des comptes à payer
 - 18.3** - Soutien technique CIM
 - 18.4** - Blanko - Site web
 - 18.5** - Alliance ressources humaines pour les postes d'urbanisme et d'environnement
 - 18.6** - Fédération québécoise des municipalités (FQM) – renouvellement de l'adhésion 2023
- 19** - PRÉSENTATION DES COMPTES
 - 19.1** - Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires du 1er décembre au 31 décembre 2022
 - 19.2** - Autorisation des fournisseurs à payer le 17 janvier 2023
- 20** - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 21** - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

002-2023-01

3.1 - Séance ordinaire du 19 décembre 2022

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 décembre dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Marilyne Perreault
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu à l'unanimité**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 décembre dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

4 - PÉRIODES DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 10 minutes selon le règlement 131-92.

5 - RAPPORT DES COMITÉS

6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

003-2023-01

6.1 - Mandater Catherine Haulard pour faire un appel d'offres pour les bacs à compost

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir des bacs de cuisine de 7 litres pour la collecte des matières organiques;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire acquérir des bacs de 240 litres bruns sur roue pour la collecte des matières organiques;

**Pour ce motif :
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE MANDATER la direction générale a signé tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

004-2023-01

6.2 - Mandater Catherine Haulard pour faire un appel d'offres par secteur pour faire le déneigement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire évaluer les coûts pour effectuer le déneigement à contrat, par secteur, pour la saison 2023-2024;

**Pour ce motif :
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE MANDATER la direction générale a signé tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

005-2023-01

6.3 - CLIC SÉCUR – Revenu Québec

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des transactions électroniques reliées au bureau municipal du MAMROT sont transférées au système Clic Sécur de Revenu Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit désigner un mandataire principal au programme Clic Sécur Entreprises de Revenu Québec;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE MANDATER Madame Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière en tant que mandataire de la municipalité au programme Clic Sécur Entreprises de Revenu Québec.

7 - URBANISME

7.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois de décembre 2022. D'un total de 8 permis pour une valeur de 498 800,00 \$.

8 - LOISIRS

006-2023-01

8.1 - Fête Nationale - Contrat de spectacle 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter un spectacle de la Fête nationale;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de M. Simon Morin, au coût de 7 500 \$, plus les taxes applicables, est conforme au mandat exigé par la Municipalité;

**Pour ce motif :
Suivant la proposition de : Yanick Langlais
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'AUTORISER Madame Émilie Boisvert, mairesse et la Direction générale à signer l'entente;

D'AUTORISER le paiement le 23 juin 2023 et d'autoriser un dépôt si exigé au contrat;

D'OCTROYER le contrat à Simon Morin d'une somme de 7 500 \$, plus les taxes applicables.

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-702-92-420-00 (SJT animation).

007-2023-01

8.2 - Inscription aux JPS - Municipalité - CREVALE

CONSIDÉRANT QUE le CREVALE réussit à mobiliser les Lanaudois(e)s à l'égard de la réussite éducative, et ce, depuis plus de 15 ans, et que l'engagement des partenaires et la multiplication d'initiatives en réussite éducative sont le reflet d'une grande mobilisation régionale;

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation et de qualification au secondaire des élèves après sept ans (sexes réunis) a, quant à lui, augmenté de façon marquée entre 2006 et 2020, passant de 67,6 % à 78,3 %¹, et que, bien que ces résultats soient certes réjouissants, il est important de demeurer vigilants et de poursuivre nos actions concertées, car les enjeux semblent se complexifier;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est l'affaire de tous, que l'école a besoin de notre appui et que notre Municipalité a aussi un rôle à jouer pour favoriser la persévérance scolaire de ses citoyens apprenants;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire représentent un moment fort de l'année pour unir nos forces, encourager les jeunes et rappeler, par le biais de diverses activités, que l'éducation doit demeurer une priorité dans Lanaudière;

Pour ses motifs et

Suivant la proposition de : Serge Forest

Dûment appuyée par : Mélanie Laberge

Il est résolu à l'unanimité :

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE RECONNAÎTRE la réussite éducative comme une priorité et un enjeu important pour le développement de notre Municipalité. Pour ce faire, nous nous engageons à participer aux JPS 2023 afin que notre Municipalité soit reconnue comme un + pour la réussite éducative de ses citoyens en formation, et ce, en réalisant les actions suivantes :

A. Afficher les couleurs et porter les messages des JPS 2023 par le biais de nos outils de communication (médiâs sociaux, journal municipal, panneau électronique, site Web, infolettre, etc.);

B. Nommer un délégué en matière de réussite éducative pour la prochaine année. Pour faciliter les communications entre le CREVALE et notre municipalité, nous nommons madame Mari-Eve Benson à titre de délégué en matière de réussite éducative au sein de notre organisation. Nous nous engageons à lui communiquer les bonnes pratiques communes de concertation pour nous assurer qu'elle puisse agir comme ambassadeur en la matière;

C. S'inscrire et planifier une activité ou un projet tels que :

- Distribution des outils de sensibilisation dans notre bibliothèque;
- Accueil d'étudiants stagiaires;
- Proposition d'activités parents-enfants;
- Remise de bourses d'études, de cartes d'encouragement, etc.;
- Investissement dans la bibliothèque municipale;
- Mise en place de corridors scolaires;
- Marques de reconnaissance aux finissants de notre collectivité;
- Marques de reconnaissance et d'encouragement à nos employés étudiants;
- Projet collaboratif avec les écoles de notre milieu;

- Obtention ou maintien de la certification OSER-JEUNES;
- Autres actions;

D. Relever le défi du jeudi PerséVERT le 16 février 2023. La Municipalité s'engage à promouvoir ce mouvement québécois et à y participer en portant du vert, symbole de la jeunesse et de l'espoir, en guise de soutien à la réussite éducative.

008-2023-01

8.3 - Entente avec le Camp De-La-Salle

CONSIDÉRANT QUE le camp de jour municipal Sainte-Marcelline a été aboli par résolution le 21 septembre 2020 (résolution 283-2020-09);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité à cœur le bien-être des familles marcellinoises;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a offert l'alternative du Camp De-La-Salle depuis l'été 2021 avec un service de garde et transport et que ce fut apprécié par tous les participants et parents selon un sondage de satisfaction;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service du Camp De-La-Salle pour accueillir entre 25 et 35 enfants marcellinois par semaine dans son camp de jour privé;

Pour ce motif :

Suivant la proposition de : Yanick Langlais

Dûment appuyée par : Gilles Arbour

Il est résolu à l'unanimité:

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'APPROUVER l'offre de service du Camp De-La-Salle;

D'AUTORISER Madame Émilie Boisvert, mairesse et la Direction générale à signer l'entente;

D'APPROUVER la subvention de 60 \$/semaine par enfant résident inscrit au Camp De-La-Salle (qui sera déduit directement de la facture lors de l'inscription au Camp De-La-Salle);

D'APPLIQUER cette dépense dans le G/L 02-701-90-970-10 (Subvention familiale).

9 - COMMUNICATION

Aucun point

10 - CULTURE

Aucun point

11 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun point

12 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point

13 - TRAVAUX PUBLICS

009-2023-01

13.1 - Entretien et réparation du camion de déneigement international 6 roues

CONSIDÉRANT QUE le camion international 6 roues à besoin de réparation pour un montant approximatif de 24 000 \$ à effectuer chez Pierre Mécanique;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'AUTORISER les dépenses pour la réparation du camion international 6 roues;

D'APPLIQUER ses dépenses au GL 02-320-00-525 (Entretien et réparation véhicules).

14 - PROJETS SPÉCIAUX

Aucun point

15 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

010-2023-01

15.1 - Contrat de déneigement temporaire à l'entreprise 9014-82222 Québec inc.- Ferme Guy Rivest

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire requérir, au besoin, d'un service de déneigement à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 9014-82222 Québec inc.- Ferme Guy Rivest est déjà sous-traitant pour le déneigement à la municipalité;

**Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'AUTORISER le montant maximum de 5 000 \$, taxes incluses pour requérir du service de déneigement à l'entreprise 9014-82222 Québec inc.- Ferme Guy Rivest;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-330-00-443.

16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point

17 - RÈGLEMENT

011-2023-01

17.1 - Écocentre - Adoption du règlement final 435-2022 modifiant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de- Kildare de manière à créer une nouvelle affectation résidentielle et récréative (R+R) 2 et d'y associer des activités compatibles

Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement final 435-2022

012-2023-01

17.2 - Écocentre - Adoption du règlement final de concordance 436-2022 modifiant le règlement de régie interne de manière à autoriser les usages centre de calorisation (écocentre) faisant partie du groupe d'usage « usage d'utilité publique moyenne » au sein des nouvelles zones paysagères agricoles « PA-6 » et « PA-7 », ainsi que les usages correspondant aux ateliers mécaniques, par l'entremise d'un règlement sur les usages conditionnels, au sein des nouvelles zones paysagères agricoles « PA-6 » et « PA-7 »

Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu à l'unanimité d'adopter le règlement final de concordance 436-2022

18 - TRÉSORERIE

18.1 - Dépôt de la liste d'approbation des dépenses

Dépôt du rapport mensuel du 1^{er} au 31 décembre 2022 des dépenses autorisées par la directrice générale et greffière-trésorière, selon le Règlement 421-2020.

18.2 - Dépôt de la liste des comptes à payer

Dépôt de la liste des comptes à payer en date du 31 décembre 2022 au montant de 151 432,69 \$.

013-2023-01

18.3 - Soutien technique CIM

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare est desservie par CIM (Coopérative d'informatique municipale) pour le logiciel Gestion financière;

CONSIDÉRANT QUE CIM a fait parvenir à la Municipalité une soumission pour le service du soutien technique général annuel – base – Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 au montant de 6 600 \$, plus les taxes applicables;

Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault
Il est résolu à l'unanimité :
QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'AUTORISER la dépense de 6 600 \$, plus les taxes applicables, auprès de CIM pour le soutien technique 2023;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-130-00-414-00 (Informatique) et d'autoriser le paiement.

014-2023-01

18.4 - Blanko - Site web

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare désire offrir le module de gestion de formulaire sur le nouveau site web;

CONSIDÉRANT QU'avec cette fonction de module de gestion de formulaire cela facilitera le service offert au citoyen;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Gilles Arbour
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'AUTORISER la dépense de 3 500 \$, plus les taxes applicables, auprès de Blanko pour le développement web du module de gestion de formulaire;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-130-00-414-00 (Informatique) et d'autoriser le paiement.

015-2023-01

18.5 - Alliance ressources humaines pour les postes d'urbanisme et d'environnement

CONSIDÉRANT que par résolution 202-2022-07 un mandat a été confié à Alliance Ressources Humaines pour une offre de service pour combler le poste d'urbanisme et d'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Alliance Ressources Humaines à rempli son mandat;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Yanick Langlais
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'APPROUVER la dépense et d'autoriser le paiement de 10 044,22 \$;

D'APPLIQUER cette dépense au GL 02-130-00-410-00 (Services professionnel)

016-2023-01

18.6 - Fédération québécoise des municipalités (FQM) – renouvellement de l'adhésion 2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de renouvellement de son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au coût de 1 947,69 \$ plus taxes;

**Pour ces motifs et
Suivant la proposition de : Mélanie Laberge
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu à l'unanimité :**

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

DE RENOUVELLER l'adhésion de la municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare à la FQM pour l'année 2023, d'appliquer cette dépense de 1 947,69 \$ plus taxes au GL 02-110-00-494-00 (cotisations) et d'autoriser le paiement.

19 - PRÉSENTATION DES COMPTES

017-2023-01

19.1 - Approbation des chèques émis, déboursés directs et salaires du 1^{er} décembre au 31 décembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste de chèques émis, déboursés directs et des salaires émis du 1^{er} au 31 décembre 2022 totalisant un montant de 333 052,58 \$;

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge
Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution;

D'APPROUVER la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis au cours de la période du 1^{er} au 31 décembre 2022 représenter par l'émission des chèques C2200351 à C2200440 et des fichiers électroniques (prélèvement direct) L2200108 à L2200112 et P2200209 à P2200226 totalisant un montant de 333 052,58 \$;

QUE la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis totalisant un montant de 333 052,58 \$ fasse partie intégrante de la présente résolution.

018-2023-01

19.2 - Autorisation des fournisseurs à payer le 17 janvier 2023

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 81 332,36 \$ pour le 17 janvier 2023;

Pour ce motif et
Suivant la proposition de : Gilles Arbour
Dûment appuyée par : Serge Forest
Il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste déposée et en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, en date du 17 janvier 2023. Totalisant un montant de 81 332,36 \$;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

20 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 20 minutes selon le règlement 131-92.

21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

Pour ses motifs et
Suivant la proposition de : Serge Forest
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers
Il est résolu à l'unanimité

QUE la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20 h 34.

Émilie Boisvert
Mairesse

Catherine Haulard
Directrice générale et
greffière-trésorière

Je, soussignée, Émilie Boisvert, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Émilie Boisvert
Mairesse

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Catherine Haulard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses approuvées par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare, lors de cette séance.

Catherine Haulard
Directrice générale et greffière-trésorière